



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2015 / 2020

3^{ème} partie

Pratiquer la musique et le théâtre
Règlement pédagogique

Index

I. Axes pédagogiques	p1
Schéma des parcours musique.....	p4
II. Le parcours Découverte.....	p5
III. Le parcours Musique+.....	p6
1. Le cycle 1.....	p6
2. Le cycle 2.....	p9
3. Le cycle 3.....	p11
4. Le suivi et l'évaluation.....	p14
5. Les Classes à Horaires aménagés Musicales.....	p16
IV. Le parcours Ados/adultes.....	p17
1. Le cycle débutants ados/adultes.....	p17
2. Les classes orchestre au collège Evariste Galois.....	p18
3. Le cycle perfectionnement ados/adultes.....	p20
4. Le cycle projet.....	p21
V. Le parcours Voix / Voix-ci Voix-là à l'école René Cassin.....	p25
VI. Le domaine des amateurs.....	p27
VII. Le parcours Théâtre.....	p29
1. L'éveil au théâtre.....	p29
2. L'initiation au théâtre.....	p31
3. Le cycle 1 d'apprentissage du théâtre.....	p33
4. Le cycle 2 d'apprentissage du théâtre.....	p36

I. Axes pédagogiques

Au service de l'enseignement musical et théâtral, le règlement pédagogique traduit les orientations et valeurs définies par le Projet d'Etablissement en termes d'organisation pédagogique concrète. Il constitue le référentiel sur lequel se construit la vie de l'établissement et le parcours de chaque élève.

En fixant les étapes, les objectifs à atteindre, les contenus des enseignements ; les modalités de suivi, d'évaluation et d'orientation, il pose des jalons, établit des connexions permettant à chacun d'élaborer un projet personnel. Par son action et la pédagogie mise en œuvre, le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Meyzieu affirme la dimension essentiellement humaine de la pratique artistique, facteur d'épanouissement et de valorisation de l'individu dans la cité. Il est un espace de rencontre et de socialisation, d'expression et de création.

- **L'ÉLÈVE**

L'élève est le centre de la pédagogie. Au fil du temps, par la découverte d'univers culturels et de modes d'expressions différents, par l'acquisition de savoirs faire, par le développement du sens critique et de capacités d'auto-évaluation, il clarifie son projet personnel et évolue vers une pratique artistique autonome.

Certains élèves arrivent dans l'établissement en ayant déjà un vécu artistique préalable ou un projet artistique précis. Ils y trouvent les compétences nécessaires pour conforter leur pratique et réaliser leur projet ; ils peuvent également explorer de nouvelles directions. Le conservatoire accueille les personnes en situation de handicap physique, mental ou psychomoteur au sein d'ateliers spécifiques. Par ailleurs, lorsque c'est possible et en concertation avec les familles et les éducateurs, un parcours adapté leur permettant d'accéder à une pratique vocale ou instrumentale est proposé.

Cette individualisation des parcours ne peut se penser sans une affirmation forte des valeurs de l'établissement. La personnalité artistique se construit pas à pas, se nourrit de la rencontre, de la connaissance des autres. La constitution d'une culture commune par la fréquentation des œuvres du patrimoine ou de création, la construction de repères culturels solides et d'un esprit critique affiné sont plus que jamais nécessaires pour évoluer dans le monde artistique, échanger, collaborer.

- **LA DÉMARCHE**

« *Apprendre en faisant* » résume l'esprit des pédagogies mises en œuvre au quotidien au conservatoire de Meyzieu dès les plus jeunes années et jusqu'aux niveaux avancés. C'est en effet par une immersion totale dans la pratique musicale grandeur nature que se construit, se consolide un ensemble cohérent de compétences opérationnelles permettant à l'élève de s'exprimer en tant que musicien.

=> *Sentir : Le langage musical met en jeu par nature la sphère sensorielle et émotionnelle. Apprendre, progresser dans la maîtrise d'un instrument ou du langage musical suppose donc à tous les niveaux de vivre et intégrer pleinement cette dimension.*

=> *Manipuler, créer, mettre la main à la pâte, tâtonner, reproduire, imaginer, inventer, créer : de cette expérimentation concrète naît une véritable maîtrise du langage musical, la possibilité d'une expression comme interprète et créateur.*

=> *Faire : Le travail prend tout son sens au travers des réalisations musicales, projets artistiques vers lesquels il tend. Les obstacles, défis, rencontrés en chemin déclenchent les apprentissages comme autant d'occasion de progrès, d'acquisition de nouveaux savoirs.*

=> *Comprendre, connaître, découvrir, par la capacité à agir consciemment, sont les garants d'une réelle maîtrise du langage musical fait sien.*

- **LES TEMPS D'APPRENTISSAGE**

La progression concilie différents temps et modalités d'apprentissage :

- **Le cycle pluriannuel** permet à l'élève d'acquérir à son rythme un ensemble cohérent de compétences. L'enseignement est organisé en 4 grandes périodes (Découvrir, Apprendre, Se perfectionner et, Développer sa pratique artistique) qui correspondent à des temps successifs de l'apprentissage.
- **L'année** est le temps sur lequel s'élaborent les réalisations, les étapes concrètes qui constituent la matière de la progression.
- **Le module** permet à l'élève dans un temps plus resserré de centrer son apprentissage sur un noyau de compétences déterminées et mises en situation. L'idée de module est indissociable de celle de parcours modulaire annuel ou pluriannuel ; itinéraire balisé conciliant points de passage obligés et espaces de choix, permettant à l'élève, à la fois d'acquérir cette culture, ces compétences communes nécessaires à la pratique et de personnaliser son cursus en choisissant les thématiques les plus pertinentes au regard de ses besoins et de son projet personnel.
- **Le projet** constitue un élément clé du développement d'une pratique musicale autonome. Pédagogie du dépassement de soi, il repose sur une approche de la progression dans laquelle l'acquisition de compétences résulte de la nécessité de franchir des obstacles pour arriver au but fixé.
- **La saison du conservatoire** s'articule en thématiques, stages, master-class, événements ponctuels, et permet d'ouvrir l'horizon sur des univers différents parfois rarement explorés, d'enrichir et de compléter le travail par des apports spécifiques.

Comme les pierres d'un édifice, ces éléments forment à la fin du cycle un tout sur lequel l'élève est invité progressivement à prendre du recul.

- **LE SUIVI ET L'ÉVALUATION**

- ***Schéma d'Orientation Pédagogique Musique – Ministère de la Culture 2008***

« L'évaluation participe du principe même de formation. Tout en donnant aux enseignants des indications précises sur les résultats de l'enseignement dispensé, permettant de modifier si nécessaire, les démarches et les contenus, elle donne à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne, au fil de son parcours, à un certain niveau d'autonomie. Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles. »

Le conservatoire de Meyzieu s'inscrit pleinement dans la démarche d'évaluation formative énoncée ci-dessus. L'évaluation est une attitude spontanée liée à toute activité humaine, pour l'enfant comme pour l'adulte. Elle peut être formalisée lorsqu'elle permet de certifier qu'un palier de compétences est atteint, un diplôme obtenu ou informelle dans le quotidien du travail de chacun, élève, enseignant ou musicien amateur.

Comme la pédagogie l'évaluation est globale. Elle prend en compte l'ensemble de la pratique de l'élève : instrument, ensemble, créativité, formation et culture musicale, projets personnels... Elle s'exerce conjointement selon différentes modalités et l'évaluation des compétences en constitue l'axe principal. L'évaluation renseigne également l'équipe pédagogique sur la pertinence des enseignements.

La définition d'objectifs clairs est le préalable à toute évaluation. Selon le contexte, il s'agit des objectifs généraux de l'établissement, des programmes d'acquisition du cycle, d'un projet personnel formulé explicitement par l'élève ou encore d'objectifs spécifiques liés à sa progression.

➤ **Dans un dialogue constant avec l'équipe pédagogique, l'évaluation permet à l'élève :**

- de suivre sa progression tout au long de son parcours,
- de réaliser, aux étapes principales, un bilan des acquis au regard des objectifs fixés,
- d'élaborer les perspectives et projets à venir.

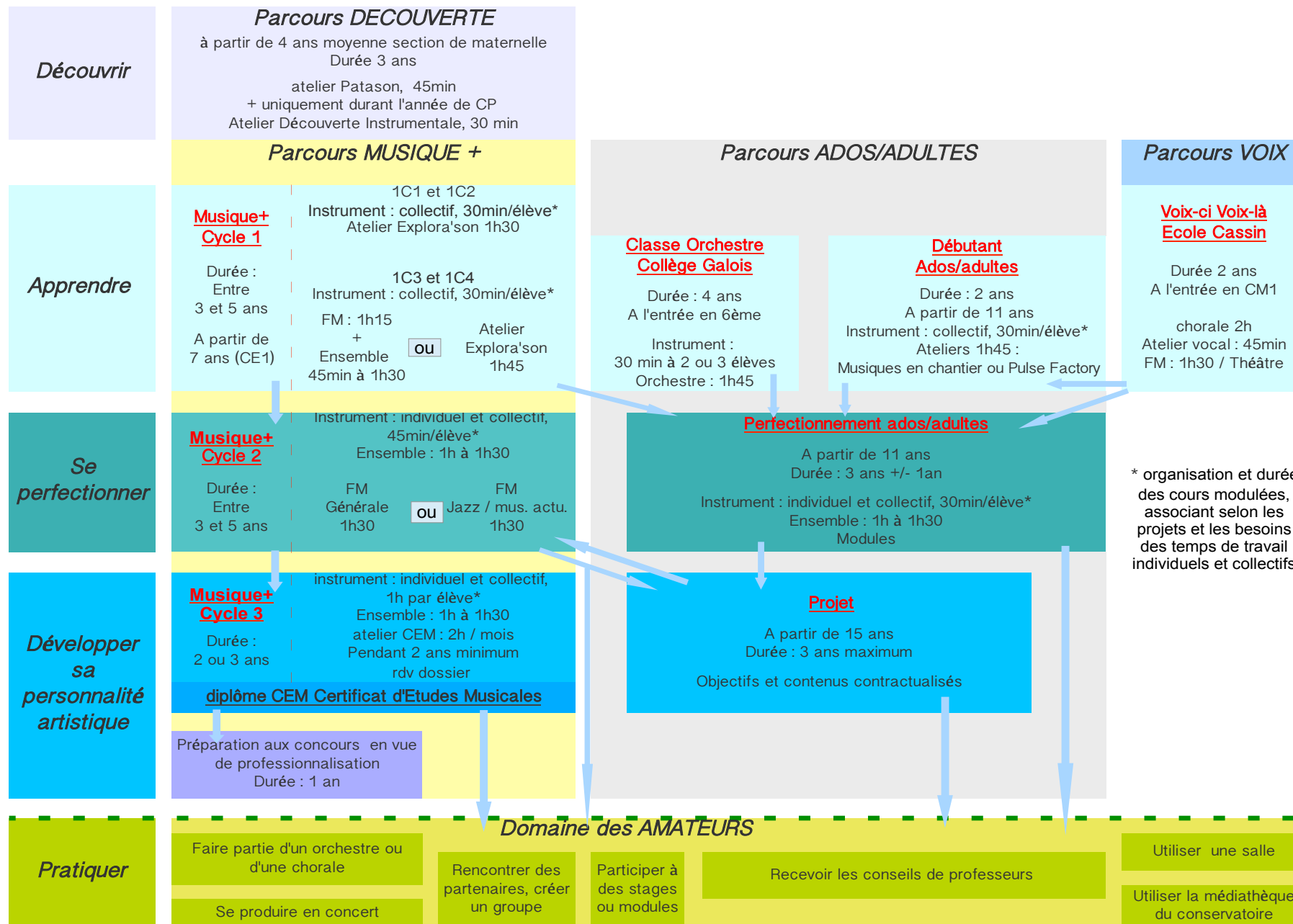
Savoir, savoir que l'on sait, ce que l'on sait et quels sont les manques, être capable d'aller chercher les compétences/connaissances dont on a besoin, sont les qualités du musicien acteur de sa pratique.

Le livret de l'élève permet de matérialiser le chemin parcouru et d'avoir une vue d'ensemble des compétences, expériences et réalisations, son rôle est également d'étayer le dialogue avec les familles. Son format dématérialisé sur le logiciel DUONET, permet aux professeurs et à l'administration de le renseigner en temps réel et aux élèves et familles de le consulter à tout moment.

• **LES PARCOURS**

La notion de parcours exprime ce cheminement inscrit dans la durée, fait d'étapes, de choix, de l'exploration des multiples et indissociables facettes de la réalité artistique. Le conservatoire répond à la diversité des motivations et des pratiques par différents **parcours musicaux**.

- **Le parcours « DECOUVERTE »** s'adresse aux jeunes enfants de 4 à 6 ans, élèves des ateliers Patason et des ateliers de découverte instrumentale.
- **Le parcours «MUSIQUE+ »** s'adresse aux enfants à partir de 7 ans. Il permet d'acquérir les bases nécessaires à une pratique musicale autonome, de développer sa personnalité artistique en vue d'une pratique amateur riche et diversifiée ou pour préparer l'intégration éventuelle d'établissements diplômants.
- **Le parcours «ADOS/ADULTES»** s'adresse aux adolescents à partir de 11 ans ainsi qu'aux adultes, souhaitant commencer l'apprentissage de la musique, se perfectionner et clarifier leur démarche afin de concevoir un projet personnel autour de la pratique collective instrumentale ou vocale. La notion de contrat individuel de formation ou de projet est indissociable de ce parcours.
- **Le parcours « VOIX »** se limite pour l'instant à la classe Voix-ci Voix-là à l'école René Cassin. Un accès personnalisé est proposé aux élèves issus de ce dispositif afin qu'ils puissent continuer leur pratique au sein des différents parcours du conservatoire en musique comme en théâtre.
- **Le DOMAINE DES AMATEURS** regroupe un ensemble de services permettant aux musiciens amateurs de continuer leur pratique artistique dans un cadre stimulant, favorisant la rencontre entre musiciens, l'accès à l'information et à des compléments de formation, le lien avec la diffusion et le spectacle vivant.



II. Le parcours « Découverte » - âge d'accès : à partir de 4 ans

- Les Ateliers « Patason »

=> *Pendant les ateliers « Patason » les enfants manipulent, expérimentent, modèlent, les sons, les rythmes, les mouvements.*

Cette phase d'éveil et de découverte précédant l'apprentissage d'un instrument permet aux jeunes enfants d'accéder à une première pratique artistique essentiellement basée sur le travail sensoriel. Elle contribue à l'ouverture des perceptions et à la naissance du sens musical. Il s'agit de permettre à l'enfant de ressentir et de vivre la musique par une approche associant le corps, le chant, le rythme et l'écoute.

Ponctuellement, en lien avec les classes d'instruments, des temps de découverte instrumentale peuvent être proposés pendant les ateliers « Patason ».

Enfants de la moyenne section de maternelle jusqu'au CP

durée : 45 min par semaine

- Les ateliers de découverte instrumentale (ADI)

L'année précédant l'apprentissage d'un instrument, lorsque les enfants sont en CP, les ADI complètent l'atelier « Patason ».

Avant de faire leur choix, il est en effet important que les enfants découvrent la richesse des instruments, en particulier les moins connus, et puissent les essayer. A cet effet, les ADI proposent à chaque enfant de choisir 5 instruments qu'il pourra essayer de manière systématique à raison de 4 séances de 30min par instrument.

En complément, les familles sont invitées à prendre rendez-vous avec un professeur si leur enfant souhaite essayer un instrument qu'il n'a pas eu la possibilité de découvrir par ce dispositif.

durée : 30 min par semaine d'octobre à avril

- RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES À ACQUÉRIR EN PARCOURS DÉCOUVERTE

- *affiner les perceptions (les contrastes : aigu / grave, lent / vite... ; les émotions liées à la musique...)*
- *développer le sens rythmique (pulsation, reproduction / invention de rythme simples)*
- *explorer sa voix parlée et chantée*
- *utiliser son corps en mouvement en lien avec le phrasé musical, affiner la coordination des gestes, la perception de l'espace*
- *explorer la production sonore au moyen de petits instruments et de corps sonores*
- *mettre en place un vocabulaire sur les sons et la musique*
- *découvrir les instruments de musique*

III. Le parcours «Musique+» - âge d'accès : à partir de 7 ans (CE1)

La progression par cycles constitue une réalité pédagogique confirmée par l'expérience. Elle permet de respecter le rythme d'apprentissage de chacun. Le parcours musique+ se construit selon les 3 cycles d'apprentissage : Apprendre / Se perfectionner / Développer sa personnalité artistique. Chaque cycle, correspond à un palier de compétences et représente une étape importante de la progression de l'élève.

1. LE CYCLE 1, durée : entre 3 et 5 ans

=> C'est le moment de choisir un instrument et d'entrer de plein pied dans la pratique musicale. Durant le cycle 1, l'élève acquiert un ensemble cohérent de compétences et connaissances, bases solides qui l'accompagneront tout au long de sa pratique.

• INSTRUMENT

L'apprentissage de l'instrument se déroule en petit groupe de 2 ou 3 élèves. Ce travail collectif particulièrement stimulant pour l'élève, permet d'aborder des réalisations musicales diversifiées et de travailler l'écoute active, fondamentale dans le développement de l'autonomie.

Les professeurs disposent de 30min hebdomadaires par élève. Dans ce cadre, selon les projets et les besoins pédagogiques, l'organisation et la durée des cours peuvent être modulées associant des temps de travail individuels et collectifs (ensembles au sein de la classe ou interclasses...)

• LANGAGE MUSICAL ET PRATIQUE COLLECTIVE

En 1ère et 2ème années de cycle 1, les ateliers «Explora'son» 1C1 et 1C2 proposent de manipuler et apprendre le langage musical directement en situation de jeu, de création et de réalisation musicale dans le cadre d'un petit orchestre de 12 apprentis musiciens ; le chant occupe aussi une large place.

Durée : 1h30 par semaine

- Option : les élèves peuvent s'ils le souhaitent participer en plus à la chorale enfants et ainsi approfondir le travail de la voix et savourer le bonheur de chanter en chœur des œuvres variées à une ou plusieurs voix.

À partir de la 3ème année de cycle 1, les élèves peuvent choisir entre deux formules.

- L'une continue les ateliers Explora'son et associe en un cours unique l'apprentissage du langage musical et la pratique d'ensemble.
- L'autre, propose deux cours distincts de formation musicale et d'ensemble et permet à l'élève de s'investir dans un ensemble spécifique correspondant à ses goûts musicaux.

Les objectifs de fin de cycle en terme de compétences sont les mêmes pour les deux formules.

➤ **Cours unique :**

- **Les ateliers «Explora'son» 1C3 et 1C4** prolongent la démarche pédagogique des 2 premières années jusqu'à la fin du cycle 1 : apprendre la musique en situation de jeu dans le cadre d'un ensemble. Le répertoire abordé est très éclectique et les arrangements sont réalisés spécifiquement pour le groupe par les élèves ou par les professeurs.

Durée 1h45 par semaine

- **Option** : chorale enfants ou autre atelier de musique d'ensemble

➤ **Deux cours distincts :**

- **La formation musicale 1C3, 1C4** est un lieu de synthèse entre l'apprentissage et la pratique.

L'enseignement aborde toutes les esthétiques, populaires ou savantes et associe les 4 piliers de la pédagogie : ressentir, comprendre, faire, créer.

Durée : 1h15 par semaine

- **Les ateliers de musique d'ensemble** permettent à l'élève de découvrir ou de s'investir dans une esthétique de son choix : musiques actuelles, baroques, classiques, jazz, traditionnelles, éveil au théâtre

Durée : 30min à 1h30 par semaine selon l'ensemble choisi

- **Option** : autre atelier de musique d'ensemble

- **RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES À ACQUÉRIR DURANT LE CYCLE 1**

Le 1^{er} cycle pose les bases d'une pratique artistique longue, mais il constitue également en soi, une expérience artistique cohérente, porteuse de sens. Il doit permettre à l'élève de découvrir l'univers musical dans toute sa richesse et sa diversité, de préciser ses motivations et son projet musical, de maîtriser à un premier stade les notions suivantes :

- **PERCEPTIONS ET COMPÉTENCES SENSORIELLES ET CORPORELLES**

- Mémoriser et reproduire une mélodie ou une séquence rythmique
- Affiner les capacités de discrimination auditive (durées, rythmes, tempi, hauteurs, modes, mouvements sonores, intervalles, nuances, timbres)
- Développer une pulsation stable et un sens des carrures rythmiques
- Etre capable d'apprécier la justesse d'un son (entendu ou produit vocalement ou à l'instrument)
- Etre capable de chanter à plusieurs voix des pièces simples

- **CURIOSITÉ ET CONNAISSANCES**

- Fonder l'acquisition de connaissances sur la pratique et sur le sensoriel
- Ecouter de nombreux répertoires : musiques savantes de tous styles, musiques traditionnelles de différentes cultures, musiques populaires
- Comprendre les éléments de base du langage musical, savoir les nommer, les lire et les écrire (rythmes, tempi, notes, articulations, phrasés, nuances, notions simples d'harmonie et de contrepoint)
- Percevoir et comprendre la structure d'une œuvre simple à partir de l'écoute et /ou de la partition
- Exprimer ses préférences, réagir personnellement aux caractères et styles musicaux, aux couleurs des sons, favoriser l'émergence du sens critique
- Connaître les répertoires accessibles à ce niveau

- **SAVOIR-FAIRE INSTRUMENTAL ET VOCAL**

- Connaître de manière générale son instrument et en explorer les possibilités
- Coordonner les gestes et postures ; mettre en adéquation le corps et la production sonore
- Maîtriser les techniques instrumentales ou vocales de base et être capable de les employer à bon escient en fonction du contexte
- 1^{ère} approche de l'interprétation et prise de conscience des liens avec la technique instrumentale ou vocale

- **PRATIQUE MUSICALE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE**

- Développer le sens de l'écoute et du jeu collectif
- Développer l'esprit d'invention (improvisation, ornementation, création, recherches sonores...)
- Maîtriser, sur des pièces simples, les rapports écoute / instrument et, lecture / instrument
- Développer une méthodologie et les premiers éléments d'une autonomie dans le travail

2. LE CYCLE 2, durée entre 3 et 5 ans

=> C'est le temps du choix d'un mode d'expression privilégié et de l'appropriation de son langage musical afin de développer progressivement une démarche artistique personnelle.

• INSTRUMENT

En cycle 2, l'organisation des cours s'appuie toujours sur la mise en place de bi-(tri)nômes d'élèves.

Le travail individuel et le travail collectif se complètent. L'un permettant d'explorer le répertoire propre à l'instrument, l'autre d'aborder l'écoute et l'analyse mais aussi d'approfondir d'autres questions, répertoires...

Les professeurs disposent de 45min hebdomadaires par élève. Dans ce cadre, selon les projets et les besoins pédagogiques, l'organisation et la durée des cours peuvent être modulées associant des temps de travail individuels et collectifs (ensembles au sein de la classe ou interclasses...)

➤ LANGAGE MUSICAL ET PRATIQUE COLLECTIVE

➤ Formation musicale :

En cycle 2, la formation musicale s'entend véritablement comme un cours de langue vivante dont il faut comprendre de façon nuancée le sens et l'architecture afin d'accéder à la capacité de s'exprimer individuellement, de communiquer avec les autres. La constitution de repères historiques, culturels, stylistiques est un élément important à ce stade. Le projet de fin de cycle 2 consiste en la réalisation d'une création ou d'un arrangement pour ensemble instrumental et/ou vocal qui sera joué en public par un ensemble du conservatoire.

Durée : 1h30 par semaine

Les élèves peuvent choisir entre :

- un cycle 2 « généraliste » ouvert sur un large champ stylistique,
- un cycle 2 « jazz, musiques actuelles » plus centré sur ces répertoires et leurs procédures mais en conservant une ouverture culturelle.

A partir de 2017, en parallèle à la mise en œuvre des nouveaux parcours ados/adultes (cf ci-après), une organisation modulaire des enseignements sera progressivement proposée en cycle 2.

➤ Pratique collective :

La pratique collective en 2ème cycle est fondamentale et permet, au sein des nombreux ensembles proposés dans tous les styles musicaux, de mener des projets artistiques ambitieux

Durée : 45min à 1h30 par semaine

- **RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES À ACQUÉRIR DURANT LE CYCLE 2**

Durant le 2^{ème} cycle, des compétences instrumentales affinées, le développement des connaissances et l'ouverture vers différentes esthétiques ou disciplines permettent le cheminement vers une pratique autonome et l'émergence d'un projet personnel. Le 2^{ème} cycle doit permettre de construire, de développer ou de renforcer les compétences suivantes :

- **SAVOIR-FAIRE INSTRUMENTAL ET VOCAL ET APPROPRIATION DU LANGAGE MUSICAL**

- la réflexion personnelle (comprendre, analyser, se positionner, argumenter) sur une musique à partir de l'écoute ou de la partition
- la perception des interactions entre la production sonore et l'écrit
- l'aptitude à prendre du recul sur son propre jeu
- la connaissance de l'instrument, l'aisance corporelle et du geste instrumental ou vocal
- la capacité d'interpréter (phrasé, dynamique, articulation...) en lien avec la technique instrumentale et la compréhension de l'œuvre
- l'aisance dans la manipulation du langage musical (relevé, oralité, lecture, transcription, transposition, improvisation, arrangement, écriture...)

- **PRATIQUE MUSICALE ET AUTONOMIE**

- l'implication dans le choix du répertoire, la résolution des problèmes techniques et l'interprétation la capacité d'analyse de son propre jeu
- la méthode de travail
- la capacité de tenir sa place dans une pratique collective
- la prise d'initiative dans la musique d'ensemble (encadrement d'une répétition, démarche de constituer un groupe...)
- l'intégration à toute forme de pratique amateur

- **CULTURE ET EXPÉRIENCE MUSICALE ET ARTISTIQUE**

- la connaissance de différents répertoires et formes artistiques en favorisant l'écoute sous toutes ces formes mais surtout, l'accès au spectacle vivant
- la familiarité avec les lieux et moyens de recherche musicale (médiathèques, internet, magasins, lieux de diffusion...)
- une 1^{ère} approche d'éventuelles compétences techniques (informatique, son...)
- le contact avec les autres formes d'expression artistique (danse, théâtre...) en particulier par la participation à des réalisations interdisciplinaires
- la participation à la vie culturelle de la cité

3. LE CYCLE 3, durée 2 ou 3 ans

=> *Le 3^{ème} cycle est le temps du lancement vers la pratique autonome aboutissant à l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CEM) diplôme de pratique musicale amateur délivré en fin d'études par les Conservatoires classés par le Ministère de la Culture.*

- INSTRUMENT

Le travail de l'instrument en cycle 3 s'inscrit dans la continuité du cycle 2 dans la démarche pédagogique comme pour l'organisation des cours. Le cours évolue vers un dialogue artistique entre musiciens, l'élève s'affirmant comme force de proposition pour le choix du répertoire, l'interprétation, la démarche de travail...

Les professeurs disposent d'1h hebdomadaire par élève. Dans ce cadre, selon les projets et les besoins pédagogiques, l'organisation des cours, leur durée peuvent être modulés associant des temps de travail individuels et collectifs. (ensembles au sein de la classe ou interclasses...)

La finalisation du cycle pour la pratique instrumentale, consiste en un programme de récital qui sera présenté en master-class et en concert. A chaque étape, de la conception à la réalisation, l'élève, accompagné par son professeur, est encouragé dans ses choix et sa prise d'autonomie.

- CARTE BLANCHE

La carte blanche, « chef d'oeuvre » marquant la fin de 3ème cycle, est un projet collectif monté par l'ensemble des élèves présentant leur CEM l'année en cours ou l'année suivante et présenté au public lors d'une soirée spécifique. Il s'agit d'un concert / spectacle construit par les élèves en toute liberté (thème, œuvres, arrangements, mise en scène, textes...) et avec une large autonomie.

Par cette démarche le Conservatoire souhaite offrir à ces jeunes musiciens, dans un cadre favorable, l'occasion de présenter un véritable geste artistique synthèse de leurs pratiques, leurs talents, leurs créativité, de favoriser, entre jeunes partageant une même passion, une dynamique d'échanges, d'« aventure » vécue en commun.

Un accompagnement est mis en place pour soutenir les élèves dans leur démarche :

- **Des professeurs référents pour le cycle 3, en plus des professeurs d'instruments**
- **Les ateliers « carte blanche » : temps de travail mensuel avec les professeurs référents**
- **Un créneau de répétition hebdomadaire avec une salle réservée**

Durant leur 3^{ème} cycle, les élèves doivent participer à la carte blanche deux années consécutives. La première année en tant que musicien participant activement, la seconde en tant que porteur du projet.

Les élèves présentant leur CEM doivent réaliser l'arrangement ou la composition d'au moins 2 pièces du spectacle qui doit inclure au moins une pièce tutti.

➤ LANGAGE MUSICAL ET PRATIQUE COLLECTIVE

Langage musical :

Le travail d'écriture, d'arrangement est réalisé dans le cadre de la carte blanche.

Par ailleurs, les élèves doivent présenter un dossier personnel sur un sujet de leur choix qui peut-être :

- une recherche autour d'un instrument, un compositeur, un musicien, un style, un pays, une époque, le lien entre la musique et d'autres arts...
- un reportage sur un spectacle auquel l'élève a assisté comprenant un compte-rendu personnel détaillé et un travail documentaire autour du spectacle.

Le dossier est formalisé sur support papier ou informatique présenté oralement aux élèves de formation musicale de 2ème cycle.

Pratique collective :

La pratique collective se déroule au sein des nombreux ensembles proposés dans tous les styles musicaux, de mener des projets artistiques ambitieux

Durée : 45min à 1h30 par semaine

Pendant les 2 années de carte blanche, la pratique collective est centrée sur ce projet et la participation à un autre ensemble est optionnelle.

• RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES À ACQUÉRIR DURANT LE CYCLE 3

Le cycle 3 constitue l'aboutissement des études musicales au sein de l'établissement. Les objectifs en terme de culture musicale et de pratique instrumentale prolongent ceux du cycle 2 et conduisent à la structuration du projet personnel (véritable enjeu du cycle 3) dans le cadre d'une pratique amateur autonome ou de la poursuite d'études spécialisées au sein d'un établissement diplômant. Il conduit à la délivrance du CEM (Certificat d'Études Musicales). Le cycle 3 conduit à la maîtrise des compétences suivantes :

➤ SAVOIR FAIRE INSTRUMENTAL ET MUSICAL

- *Maitriser l'ensemble des paramètres techniques (sonorité, respiration, articulations, nuances, justesse...) => une technique solide est la clé de la liberté d'interprétation*
- *être acteur de son interprétation*
- *être capable de faire des propositions d'interprétation concrètes et argumentées.*
- *être capable de choisir un répertoire en fonction de ses goûts musicaux et de ses capacités techniques et musicales.*
- *Evaluer son exécution, faire un diagnostic personnel, trouver les marges de progression et les moyens de progresser*
- *Avoir une bonne culture de l'instrument : historique, répertoire, interprètes...*
- *Connaître la facture et le fonctionnement et être capable de résoudre des problèmes mécaniques simples*

➤ **CULTURE MUSICALE**

- *Maîtriser les langages musicaux correspondant à sa pratique (déchiffrage, analyse, improvisation, harmonie, ...).*
- *Connaître les techniques d'instrumentation et d'arrangement.*
- *Disposer d'une large ouverture dans la connaissance et la découverte des différents styles*
- *Disposer de repères musicaux historiques et stylistiques (connaissance des styles, capacité identifier, comparer, avoir un œil critique).*
- *Avoir conscience des différents styles et être capable si besoin de rechercher et mettre en œuvre les informations nécessaires à leur interprétation.*

➤ **PRATIQUE AMATEUR**

concernant la CONCEPTION D'UN SPECTACLE : Prendre des initiatives et des responsabilités dans le cadre d'un projet personnel ou collectif

- *Proposer un fil conducteur ou une thématique pour la réalisation d'un spectacle avec arguments.*
- *Privilégier l'ouverture vers d'autres disciplines selon les compétences et les envies de chacun.*
- *Proposer un répertoire.*
- *Adapter les idées artistiques aux possibilités matérielles et humaines.*

concernant l'ÉLABORATION D'UN SPECTACLE : Disposer des notions de base en matière d'organisation de spectacle

- *Contacter des personnes/lieux ressources*
- *Décrire ses besoins techniques*
- *Réaliser un arrangement ou une instrumentation.*
- *Encadrer une séance de travail.*
- *Organiser des répétitions.*
- *Gérer la progression du travail musical et des tâches organisationnelles dans le temps*

concernant la REALISATION D'UN SPECTACLE : Savoir gérer la mise en oeuvre finale et le déroulement du spectacle

- *Organiser la répétition générale dans son déroulé global, régler les derniers détails de mise en place Travailler les changements de plateau*
- *Donner un rôle à chacun,*
- *Participer à la gestion du matériel.*
- *Elaborer le plan de scène*
- *Tenir son rôle au sein du spectacle (être à l'aise, souriant, dynamique)*

4. LE SUIVI PÉDAGOGIQUE, LA FIN DE CYCLE ET L'ORIENTATION

= > La fin de cycle est le moment de réaliser le bilan des compétences acquises durant la période et d'envisager la suite du parcours. L'objectif est de proposer à l'élève et dans son intérêt, le parcours le plus adapté. En concertation avec l'élève et sa famille, elle peut prendre plusieurs formes :

- La poursuite du parcours dans le cycle immédiatement supérieur
- Le passage en parcours ados/adultes ou dans le domaine des amateurs afin de construire un projet individualisé, adapté à son rythme et à ses attentes.

Les référentiels pour chaque cycle décrits aux chapitres précédents constituent la base commune permettant d'attester qu'un élève a atteint le palier de compétences correspondant. Ils sont déclinés par département et / ou par discipline et figurent sur le « mode d'emploi de la fin de cycle », document pratique décrivant les modalités concrètes de validation du cycle, transmis aux élèves par leurs professeurs et disponible en téléchargement sur DUONET.

• LA FIN DE CYCLE 1

Les professeurs mettent en place pour chaque instrument un répertoire d'œuvres de styles et caractères variés correspondant au niveau de fin de cycle 1. Pour chaque élève, une liste de 3 à 5 morceaux (selon l'instrument, la longueur du morceau et sa difficulté) choisis dans ce répertoire est réalisée au début de l'année de fin de cycle. Ces morceaux sont choisis pour leur complémentarité technique, musicale et stylistique et doivent être représentatifs des compétences acquises à ce palier

➤ *Pour valider le cycle 1 un élève doit avoir :*

- *acquis l'ensemble des compétences requises en instrument, pratique collective et langage musical*
- *participé de façon régulière à au moins une pratique collective hebdomadaire et aux concerts associés*
- *réalisé le parcours suivant : L'élève travaille et joue en public les morceaux figurant sur sa liste individuelle.*

En fin d'année, il choisit une de ces œuvres afin de la travailler lors d'une master-class avec un musicien invité.

Puis, il joue cette œuvre, d'une durée maximale de 5min, à l'occasion des concerts de fin de cycle.

➤ **Le compte-rendu de l'année de fin de cycle, consigné dans le livret de l'élève, comprend :**

- les bilans de compétences pour l'instrument et la maîtrise du langage musical consultables par l'élève et modifiables tout au long de l'année. Le professeur retranscrit les évaluations des différentes compétences réalisées avec l'élève dès le début de l'année, puis au fur et à mesure des progrès. L'élève et la famille peuvent ainsi à tout moment visualiser l'évolution des acquisitions.
- la liste des œuvres et les dates des prestations publiques
- le compte-rendu de la master-class : date / intervenant / œuvre / résumé du travail réalisé et des conseils donnés par l'intervenant à l'élève pour la suite de son parcours. Par commodité, les master-class et concerts de fins de cycles sont souvent prévus en mai et juin, mais ce n'est en rien une obligation et un élève peut valider sa fin de cycle à n'importe quelle période de l'année.

- **LA FIN DE CYCLE 2**

- ***Pour valider le cycle 2 l'élève doit avoir :***

- *acquis l'ensemble des compétences requises en l'instrument, pratique collective et langage musical*
- *participé de façon régulière à au moins une pratique collective hebdomadaire et aux concerts associés*
- *réalisé un parcours similaire à la fin de cycle 1 avec les différences suivantes :*

Le répertoire dans lequel sont choisies les œuvres de la liste individuelle par élève correspond aux compétences du cycle 2.

Pour la fin de l'année, l'élève choisi environ 2 pièces pour une durée maximale de 10 min à présenter lors de la master-class et du concert.

Le musicien invité pour la master-class est aussi présent lors du concert de fin de cycle afin de donner à l'élève un retour sur l'évolution de son interprétation depuis la master-class, sur sa prestation en concert et d'élargir les perspectives en vue du cycle 3.

- *réalisé une création ou un arrangement pour ensemble instrumental et/ou vocal qui sera joué en public par un ensemble du conservatoire.*

Un résumé est aussi inscrit dans le livret de l'élève.

- **LE CYCLE 3 ET LE CERTIFICAT D'ÉTUDES MUSICALES**

- ***Pour obtenir le Certificat d'Études Musicales l'élève doit avoir validé :***

- *acquis l'ensemble des compétences requises en l'instrument, pratique collective et langage musical*
- *participé régulièrement aux pratiques collectives et aux concerts associés et en particulier, suivi pendant 2 ans l'atelier carte blanche*
- *validé le parcours instrumental selon des modalités similaires aux 2 cycles précédents avec les différences suivantes :*
L'élève détermine avec son professeur un programme de récital d'une vingtaine de minutes composé d'œuvres complémentaires et de styles variés, représentatives des compétences attendues en cycle 3. Un ou plusieurs extraits de ce programme sont présentés en master-class et la totalité d'une durée maximale de 20min, est jouée lors du concert des fins de cycle en présence du musicien invité pour la master-class
- *participé activement au projet carte blanche (cf chapitre précédent)*
- *réalisé le travail de recherche (cf chapitre précédent)*

- **Le compte-rendu du cycle 3 jusqu'au CEM consigné dans le livret de l'élève comprend :**

- le référentiel de compétences commun à toutes les disciplines renseigné tout au long de l'année
- le descriptif et le bilan du projet carte blanche
- le programme musical « solo », la dates des différentes prestations publiques, de la master-class et du concert final ainsi que leur résumé
- le sujet du dossier et la date de rendu / présentation

5. LA CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE AU COLLÈGE ÉVARISTE GALOIS

Les élèves ayant au minimum un niveau équivalent au 1^{er} cycle 3^{ème} année au conservatoire à l'entrée en 6^{ème} peuvent solliciter l'entrée en Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) au collège Evariste Galois.

Les modalités de recrutement et de scolarité font l'objet d'une convention entre la ville et l'Education Nationale. L'organisation des enseignements et l'aménagement horaire sont décidés par le Collège **selon** les préconisations de l'Education Nationale.

La classe à Horaires Aménagés Musique CHAM s'adressent à des élèves particulièrement motivés par la musique. Ils disposent d'un temps additionnel de cours d'instrument de 15min par semaine. En plus du travail scolaire, une pratique personnelle régulière et soutenue leur sera demandée pour leur instrument et en formation musicale. Cet effort supplémentaire requiert qu'ils fassent preuve d'autonomie, d'initiative et d'une bonne capacité d'organisation dans leur travail personnel.

Les élèves de CHAM sont inscrits en parcours Musique+. Le déroulement et le suivi de leur scolarité musicale au Conservatoire s'effectue donc selon les modalités décrites ci-dessus.

IV. Le parcours ados/adultes – âge d'accès : à partir de 11 ans (6ème)

=> Le parcours ados/adultes se construit également selon les 3 cycles, Apprendre / Se perfectionner / Développer sa personnalité artistique, entre lesquels l'élève chemine de manière personnalisée selon des objectifs de progression et contenus de formation négociés périodiquement avec l'équipe pédagogique.

Tout en s'inscrivant dans un cadre commun en terme de maîtrise artistique et d'ouverture culturelle, les rythmes et profils d'acquisition des compétences diffèrent d'un élève à l'autre, selon les choix pédagogiques et esthétiques propres à chacun.

Ces dispositions seront déployées progressivement à partir de septembre 2015, selon le calendrier joint en annexe 1

1. LE CYCLE DÉBUTANT ADOS/ADULTES, durée : 2 ans -

Age d'accès : à partir de 11 ans

Le cycle débutant ados/adultes a pour objet de donner aux élèves les compétences opérationnelles et outils concrets leur permettant d'entrer dans une démarche de construction de projet, de s'ouvrir à différentes esthétiques.

• INSTRUMENT

L'apprentissage de l'instrument se déroule en petit groupe de 2 ou 3 élèves. Ce travail collectif particulièrement stimulant pour l'élève, permet d'aborder des réalisations musicales diversifiées et de travailler l'écoute active, fondamentale dans le développement de l'autonomie. Les professeurs disposent de 30min hebdomadaires par élève. Dans ce cadre, selon les projets et les besoins pédagogiques, l'organisation et la durée des cours peuvent être modulées associant des temps de travail individuels et collectifs (ensembles au sein de la classe ou interclasses...)

• LANGAGE MUSICAL ET PRATIQUE COLLECTIVE

Le travail se déroule sous forme d'ateliers collectifs et propose d'entrer dans la pratique musicale en abordant les apprentissages de façon contextualisée par la réalisation de projets grandeurs nature. Les répertoires abordés sont diversifiés et l'ouverture culturelle un élément incontournable de ces ateliers.

Cependant, s'agissant d'élèves ayant souvent un objectif précis au moment où ils commencent la musique, le choix entre 2 dominantes stylistiques est proposé :

➤ Les ateliers Musiques en Chantier abordent un répertoire très large (classique, traditionnel, chanson, jazz...). Le travail combine les procédures écrites et orales, la création et les oeuvres de patrimoine.

➤ Les ateliers Pulse Factory proposent un travail plus particulièrement centré sur les procédures orales et écrites d'improvisation et de création des répertoires blues, jazz, rock, électronique ainsi que tous les métissages issus de ces esthétiques. Les aspects techniques, la connaissance du son font également partie du contenu de la formation.

Durée : 1h45 par semaine pendant 2 ans, groupes de 12 élèves

Options : chorales ados ou adultes, modules accessibles sans condition de niveau

- **SUIVI ET ÉVALUATION**

Le bilan de ces deux années prend appui sur le dossier de l'élève. Les principaux éléments pris en compte sont l'assiduité, l'investissement dans les cours, le travail personnel, la participation aux concerts, la capacité d'initiative, l'acquisition des compétences prévues lors des ateliers Musiques en Chantier et Pulse Factory.

En fin de 2^{ème} année, un entretien individuel de bilan et d'orientation réalisé avec le professeur d'instrument et le professeur d'atelier permet de construire la suite du parcours.

2. LES CLASSES ORCHESTRE AU COLLÈGE ÉVARISTE GALOIS

=> Les Classes Orchestre au Collège Evariste Galois s'adressent à des élèves débutants à l'entrée en 6^{ème} qui pourront dans ce cadre propice :

- apprendre la musique dans le contexte stimulant d'un orchestre.
- découvrir ses exigences (régularité du travail, respect des règles...) et les joies qui en découlent (plaisir, progrès, partage dans le groupe et avec le public...)
- acquérir des bases solides et vivre une expérience humaine et artistique porteuse de sens

Le recrutement des élèves se déroule au moment de l'inscription en 6^{ème} et suppose un engagement de 4 années. Les modalités de recrutement et de scolarité font l'objet d'une convention entre la ville et l'Education Nationale. L'organisation des enseignements et les aménagements horaires sont décidés par le collège. Le suivi des élèves est réalisé par le conservatoire en concertation avec le collège.

La pédagogie étant basée sur le travail d'ensemble, il est fondamental que l'orchestre soit équilibré dans ses différents pupitres : instruments, graves / médiums / aigus, mélodiques / harmoniques / percussions... Le choix de l'instrument n'est donc pas complètement libre. Les candidats pour la classe orchestre peuvent découvrir les instruments proposés lors du mini-stage préalable au recrutement, puis émettent 3 vœux par ordre de préférence. La répartition concilie les souhaits des élèves et l'exigence d'équilibre de l'ensemble. Les élèves conservent le même instrument pendant les 4 années de classe orchestre.

- **LANGAGE MUSICAL ET PRATIQUE COLLECTIVE**

=> Les Classes Orchestre proposent une découverte et un apprentissage de la musique directement par la pratique collective au sein d'un « orchestre ».

La pédagogie concilie oralité, création et improvisation. Des éléments de lecture et de compréhension du langage musical sont introduits progressivement. Le répertoire est constitué d'arrangements ou de créations réalisées spécifiquement pour l'orchestre en tenant compte de l'effectif instrumental et des compétences des élèves. Le choix des pièces permet d'aborder des styles variés : musiques actuelles, traditionnelles, classique, musiques de film...

durée : 1h45/s

- **INSTRUMENT**

L'apprentissage de l'instrument se déroule en petit groupe de 2 ou 3 élèves. En lien concret avec l'orchestre, l'apprentissage a pour but de donner à l'élève les bases techniques lui permettant de développer son autonomie à l'instrument et de stimuler l'écoute active indispensable au travail d'orchestre.

durée : 30min/s par groupe

- RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES À ACQUÉRIR EN CLASSE ORCHESTRE

- PRATIQUE D'ENSEMBLE

- Respecter les règles de la vie collective
- Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences
- S'intégrer et coopérer dans un projet collectif
- Manifester curiosité, créativité, motivation à travers les activités conduites
- Ecouter les autres et développer son sens du jeu collectif
- Harmoniser son jeu avec celui du groupe, être réactif et s'adapter à l'environnement sonore (volumes, dynamiques, nuances)

- PRATIQUE INSTRUMENTALE :

- Connaître de manière générale son instrument
- Savoir entretenir son instrument, être responsable de son instrument
- Rechercher une position corporelle naturelle, des gestes souples et adaptés à la pratique de l'instrument
- Explorer différentes possibilités de jeu de l'instrument
- Maîtriser les techniques de base et savoir les employer à bon escient
- Maîtriser, sur des pièces simples, le lien entre l'écoute / la lecture et le jeu instrumental
- Jouer de manière régulière de son instrument à la maison, savoir utiliser seul les techniques d'apprentissage vues en cours

- PRESTATION PUBLIQUE :

- Savoir se comporter face à un public (entrée, salut, sourires)
- Chercher à retrouver ses repères habituels au moment de la prestation

- CONNAISSANCE DU LANGAGE MUSICAL :

- Manifester sa curiosité pour les activités culturelles ou artistiques
- Être sensible aux enjeux esthétiques et humains d'une œuvre artistique
- Être capable de porter un regard critique sur une œuvre
- Mémoriser et reproduire une mélodie, un rythme, garder une pulsation
- Développer l'esprit d'invention (improvisation, recherches sonores...)
- Avoir des notions de lecture et d'écriture : reconnaître les rythmes, les notes et autres signes de codage d'une partition simple
- Connaître les termes généraux de structure : couplet, refrain, pont, partie A/B, et savoir les repérer et les anticiper (tempo, nuance, caractère).

3. LE CYCLE PERFECTIONNEMENT ADOS/ADULTES, durée : 3 ans +/- 1 an

Age d'accès : à partir de 11 ans

Les 3 années du cycle perfectionnement ados/adultes permettent aux élèves d'acquérir de solides compétences opérationnelles et outils concrets leur permettant de construire leur projet personnel, de pratiquer en groupe l'esthétique de leur choix, de participer à des actions transversales mêlant différentes esthétiques musicales ou formes artistiques.

- INSTRUMENT

L'apprentissage de l'instrument se poursuit selon les mêmes modalités que pour le parcours ados/adultes débutant. Des objectifs de progression annuels et par période sont construits par l'élève avec son professeur.

- LANGAGE MUSICAL ET PRATIQUE COLLECTIVE

➤ Langage musical :

L'enseignement est organisé sous forme de modules. Le module permet à l'élève dans un temps plus resserré de centrer son apprentissage sur un noyau de compétences déterminées et mises en situation. Chaque module correspond à 15h de formation et est organisé soit sous forme de cours hebdomadaires (1h30 pendant 10 semaines) ou par ½ journées (5 sessions de 3h par an), ou encore sous forme de stage (2 jours ½ à raison de 6h par jour).

Les modules sont répartis en 3 catégories :

- les modules validants communs correspondent à des compétences fondamentales transversales, quelle que soit l'esthétique dominante (ex : métrisation; ear-training ; rythme/carrure ; culture/analyse/écoute...)
- les modules validants spécifiques correspondent à des compétences fondamentales spécifiques de chaque esthétique (ex : **classique** : de chiffrage ; basse continue ; arrangement classique... / **jazz** : improvisation ; harmonie jazz ; arrangement jazz... **musiques actuelles** : sonorisation ; création/arrangement ; MAO... **musiques traditionnelles** : arrangement traditionnel ; improvisation modale ; culture traditionnelle...)
- les modules de découverte et de pratique artistique permettent à l'élève de s'initier à une autre esthétique ou forme artistique (ex : danse, théâtre, style musical particulier...)

La liste de modules est réactualisée chaque année au moment des inscriptions. Pour chacun, les objectifs d'apprentissage, l'organisation temporelle et les éventuelles conditions d'accès sont précisés. Une même thématique peut-être proposée à différents niveaux.

En fonction de son projet et de ses besoins, chaque élève est invité à construire, sur une durée de 3 ans, un parcours répondant aux conditions suivantes :

- au minimum 4 modules
- au minimum 3 modules validants
- au minimum 1 module par an

Le dialogue pédagogique entre l'élève et les professeurs est important dans la construction de ce parcours de formation qui est validé par contrat.

➤ Pratique collective :

La pratique collective au sein des nombreux ensembles proposés dans tous les styles musicaux permet de mener des projets artistiques motivants; elle constitue le cœur du cycle perfectionnement ados/adultes.

Durée : 45min à 1h30 par semaine

• SUIVI ET ÉVALUATION

A ce stade les élèves sont invités à contractualiser leur parcours de formation. Ce contrat est réalisé en début de cycle et revu, complété de façon périodique, le dossier de l'élève en constitue le support privilégié. Il comprend :

- un aperçu de la totalité du cycle : direction générale permettant d'orienter le travail et une première approche prévisionnelle des thématiques qui semblent pertinentes pour le choix des modules. Les éléments figurant dans cet aperçu peuvent bien sûr être revus chaque année, être infléchis, modifiés selon l'évolution, le changement éventuel d'orientation de l'élève.
- un contrat annuel d'objectif et de formation : comprenant les objectifs instrumentaux de progression et leur suivi par période, le ou les module(s) et ensemble(s) choisi(s).
- un bilan annuel de chaque étape du parcours est réalisé lors d'un entretien individuel.
- le bilan final, également réalisé lors d'un entretien individuel, ouvre sur la construction du parcours projet. Au terme des 3 ans de cycle perfectionnement, la décision d'attribuer une 4^{ème} année dans ce même cycle doit être motivée par le besoin de l'élève ; elle est prise par la direction en lien avec l'équipe pédagogique.

4. LE CYCLE PROJET, durée : 2ou 3 ans

Age d'accès : à partir de 15 ans

=> Le cycle projet a pour objet de permettre aux élèves de construire leur personnalité artistique au travers de projets, le plus souvent collectifs, valorisants, ancrés dans leur vie et dans la ville.

Par ces projets, ils pourront perfectionner leur pratique instrumentale ou vocale, la maîtrise des langages musicaux, développer leur ouverture sur différentes esthétiques et formes artistiques, acquérir des compétences complémentaires (technique, organiser un planning, gérer un groupe...) et se forger un réseau de partenaires afin, au terme du cycle projet, d'évoluer vers une pratique amateur autonome, riche et diversifiée.

• CONDITIONS D'ACCÈS

Âge minimum : 15 ans

Elèves dont les compétences correspondent au minimum à la fin de cycle¹ du parcours Musique+

- **QU'EST CE QU'UN PROJET ?**

Une réalisation concrète collective dont la finalisation est présentée au public (spectacle, enregistrement, arrangement, création...).

Les projets sont validés par la commission dédiée selon les critères suivants :

- le projet est porté par plusieurs personnes ou par une seule mais comporte une dimension collective.
- le projet aboutit à une réalisation concrète qui pourra être présentée au public
- le projet comprend pour chaque élève un programme de progression, de développement de compétences
- le projet est réaliste, il n'est ni trop facile, ni trop difficile.
- les porteurs de projet disposent de moyens adaptés à leurs objectifs.
- les porteurs de projet ont prévu un échéancier, une répartition des tâches et une organisation du travail cohérents

- **ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS**

➤ **Professeurs référents** : Une équipe pluridisciplinaire de professeurs « référents/projets » représentant chaque esthétique est chargée d'animer ce parcours et d'apporter une aide durant les phases d'élaboration, de validation, de mise en œuvre et de suivi des projets.

➤ **Accompagnement** : Pour chaque projet un professeur référent/projet est désigné et un volume horaire annuel d'accompagnement est alloué. Un calendrier de rencontres est élaboré. Chaque professeur référent dispose de plages horaires fixes d'accompagnement de projet et de quelques heures volantes permettant une plus grande souplesse. Selon les besoins, ces rendez-vous peuvent être consacrés au lancement du projet, à des temps de régulation, d'apport de compétences...

➤ **Élaboration / validation** : La phase d'élaboration est essentielle et le soutien apporté aux élèves à cette étape décisif. Des temps structurés d'émergence et de construction de projets sont organisés par les professeurs référents. Les projets sont ensuite présentés à une commission formée de la direction et des professeurs référents chargée de leur validation au vu des critères ci-dessus et de la répartition des heures d'accompagnement disponibles. La commission se réunit de façon semestrielle.

- **ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CYCLE PROJET**

➤ Le cycle projet est organisé en une succession de projets indépendants ou liés les uns aux autres sur une durée maximale de 3 ans.

L'organisation de l'année prévoit une alternance de temps de :

- **préparation** : constitution des groupes, conception et validation des projets, rédaction des contrats
- **réalisation** : mise en œuvre selon le calendrier prévu, formation, régulation
- **finalisation** : présentation au public

➤ Les projets peuvent être annuels ou semestriels.

- **Projets semestriels** : L'année est découpée en 2 périodes de 5 mois, de septembre à janvier puis de février à juin. Chaque période est organisée de la manière suivante : 1^{er} mois, préparation ; à partir du 2^{ème} mois, réalisation ; la finalisation intervient dans le courant du 5^{ème} mois. Un bilan est réalisé permettant de rebondir sur un 2^{ème} projet avec le même groupe ou un nouveau groupe.
- **Projets annuels** : le mois de septembre est consacré à la préparation ; la réalisation débute en octobre et la finalisation intervient entre avril et juin suivie le cas échéant de quelques semaines de « complément » de projet permettant par exemple d'ouvrir l'horizon sur une autre esthétique. Un bilan est réalisé et permet de conduire à un nouveau projet l'année suivante ou une autre orientation.

➤ Le contenu de formation durant le cycle projet comprend différents enseignements : instrument ou voix, modules et pratiques collectives

- **Instrument ou voix** : selon leurs besoins, les compétences techniques à acquérir pour l'aboutissement de leur projet, les élèves peuvent bénéficier d'un enseignement instrumental ou vocal individuel par module renouvelable de 5h de cours. L'organisation des cours, hebdomadaire, mensuelle ou bi-mensuelle est définie par le professeur en concertation avec l'élève. L'inscription en cycle projet ouvre l'accès à un module instrumental, le renouvellement dans la limite de 3 par an au maximum est attribué selon les places disponibles et après accord des professeurs d'instrument et référent-projet.
- **Modules** : (cf chapitre IV.3 le cycle perfectionnement ados/adultes) durant les 3 années de cycle projet chaque élève doit suivre au moins 2 modules choisis en fonction du projet, de ses besoins spécifiques ou pour découvrir une autre pratique artistique.
- **Pratiques collectives** : la participation à l'un des nombreux ensembles du conservatoire dans les différentes esthétiques peut être un élément contractualisé du projet. Sinon, elle est facultative mais constitue un enrichissement important de la pratique.

➤ Le conservatoire met à la disposition des élèves un ensemble de moyens favorisant l'émergence et la mise en œuvre des projets. Il s'agit :

- d'outils de communication interne favorisant l'échange d'idées, la rencontre entre musiciens : forum annuel d'émergence des projets, panneau d'affichage dédié, espace de convivialité..
- des enseignements instrumentaux ou vocaux,
- des modules et autres enseignements,
- de temps d'accompagnement de projet avec le professeur référent,
- de la mise à disposition de salles pour des répétitions en autonomie dans la limite des disponibilités,
- de la médiathèque, parthèque du conservatoire,
- de matériels et moyens techniques,
- de larges possibilités quant à la présentation au public des projets finalisés

- **CONTRAT, SUIVI**

- **Contrat** : Un contrat est rédigé par le groupe porteur de projet au cours de la réunion de lancement avec le professeur référent. Il comprend :
 - Le descriptif du projet et de sa finalisation, l'échéancier,
 - Les objectifs du groupe, la répartition des tâches et les besoins en formation
 - Un volet individuel décrivant pour chaque élève les objectifs d'acquisition de compétences (instrument, langage musical, technique...) les cours suivis (instrument, modules...)
- **Régulation** : Des temps de régulation sont organisés à intervalle régulier afin de vérifier le bon déroulement du projet ou si besoin d'infléchir la démarche.
- **Bilan collectif** : au terme du projet, un bilan est réalisé de façon collective par le groupe porteur du projet afin de prendre du recul sur le déroulement du projet et d'ouvrir les perspectives.
- **Carnet de projet** : Le carnet de projet est l'outil concret du groupe rassemblant le contrat, les comptes-rendus des temps de régulation, le bilan collectif ainsi que tout élément utile pour le groupe.

Il est réalisé sur un support informatique de partage des données.

- **Bilan individuel** : Le bilan individuel permet d'apprécier les progrès réalisés, compétences acquises au vu des objectifs fixés, et d'envisager les perspectives pour la suite : continuation du parcours projet, orientation en parcours musique+ ou entrée dans le domaine des amateurs.
- **Livret de l'élève** : Le livret de l'élève sur le logiciel DUONET consigne de façon individuelle tous ces éléments : le contrat de projet collectif auquel l'élève participe, les objectifs individuels et leur suivi, tous les événements (concerts, stages, etc...) suivis par l'élève.
- **Passerelle vers le parcours Musique+** : Un élève en cycle projet peut bifurquer vers le cycle 2 du parcours Musique+ aux conditions suivantes. L'entrée se fait en fin de 2^{ème} ou de 3^{ème} année de cycle projet respectivement en 3^{ème} ou 4^{ème} année de cycle 2. L'élève doit avoir acquis les compétences instrumentales et de formation musicale nécessaires et suivi durant ses années de cycle projet au moins 2 modules par an. Il s'engage à suivre de façon assidue le parcours demandé pour la fin de cycle 2 du parcours Musique+. Dans tous les cas, la durée totale d'un parcours instrumental, ne peut excéder 13 ans.

V. LE PARCOURS VOIX

LA CLASSE VOIX-CI VOIX-LÀ À L'ÉCOLE RENÉ CASSIN, durée : 2 ans

=> La classe Voix-ci Voix-là est un dispositif d'apprentissage et de pratique artistique centré sur la voix et le théâtre qui s'adresse aux enfants de l'école René Cassin à leur entrée en CM1. Ils pourront pendant 2 ans, dans un cadre propice :

- chanter ensemble, découvrir et explorer la richesse de leur voix
- apprendre la musique et s'initier au théâtre
- réaliser des concerts et spectacles et vivre une expérience humaine et artistique porteuse de sens
- découvrir les exigences du travail artistique (travail, respect des règles...) et les joies qui en découlent (progrès, partage dans le groupe et avec le public...)

La classe Voix-ci Voix-là fait suite à une phase de découverte concernant tous les enfants du CP au CE2. Le recrutement des élèves se déroule à la fin du CE2 et suppose un engagement de 2 ans. Les modalités de recrutement et de scolarité font l'objet d'une convention entre la ville et l'Education Nationale. Le suivi des élèves est réalisé par le conservatoire en concertation avec l'école.

Le travail de l'année aboutit à la réalisation d'un opéra pour enfant présenté au public. Le choix de l'oeuvre se fait en lien avec le travail de la classe.

- PRATIQUE CHORALE

La pratique chorale permet de développer l'écoute et trouver un son commun pour le groupe, s'initier à la polyphonie, découvrir et pratiquer différentes esthétiques : musiques du moyen-âge à nos jours, musiques traditionnelles, savantes ou populaires...

Travail en classe entière - durée : 2 séances d'1h durant le temps scolaire

- LANGAGE MUSICAL

L'apprentissage, en lien avec les séances de chorale, utilise la pédagogie Kodály et vise à développer la mémoire musicale et l'imaginaire. Les chansons travaillées en chœur sont reprises pour en détailler chaque aspect par la pratique. Connaître une chanson, c'est en maîtriser, sans aucune aide extérieure les paroles, le rythme, la mélodie, les notes, le mode, la forme... Le répertoire est choisi de façon très progressive afin que cette analyse soit à la portée des enfants.

Travail en 1/2 groupe - durée : 2 séances de 45min durant le temps péri-scolaire

- TECHNIQUE VOCALE

Il s'agit d'affiner le travail de la voix en petit groupe ou en solo.

Travail en 1/2 groupe - durée : 45min durant le temps péri-scolaire

- THÉÂTRE

La progression théâtrale suit un schéma précis : travail de la projection vocale, de l'improvisation, de la place du corps sur scène, du jeu.

Travail en classe entière - durée : 60h dans l'année durant le temps scolaire, comprenant la mise en scène du spectacle

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES À ACQUÉRIR EN CLASSE VOIX-CI VOIX-LÀ

➤ PRATIQUE VOCALE COLLECTIVE

- Adapter son geste (corporel, respiratoire et vocal) au groupe, à la musique (intensité, tempo, hauteur...), à la direction du chef de chœur
- Diriger son attention vers un point précis pendant le chant (public, comédien, chef de chœur)
- Chanter des chansons simples à deux voix en entendant de manière consciente l'autre voix

➤ PRATIQUE VOCALE INDIVIDUELLE

- Sentir, comprendre, connaître et mettre en oeuvre à un niveau de base les principaux éléments permettant une émission vocale de qualité : respiration, voix de tête, soutien de la voix par l'air, bon positionnement de la langue et des lèvres, activité du visage.
- Savoir utiliser son corps et sa voix (parlée et chantée) au service de l'expression
- Chanter seul devant un groupe, avec ou sans accompagnement instrumental

➤ CONNAISSANCE DU LANGAGE MUSICAL

- Ressentir la pulsation et la carrure d'une musique écoutée ou chantée et les traduire corporellement de différentes manières,
- Chanter, reconnaître à l'écoute et nommer les principales caractéristiques d'une mélodie
- Chanter et lire des rythmes et des mélodies simples, connaître les principales échelles mélodiques et leurs caractéristiques
- Connaître les bases de la notation musicale occidentale : hauteur, rythme, nuances etc.

➤ CURIOSITÉ ET OUVERTURE CULTURELLE

- Décrire avec un vocabulaire adapté les caractéristiques d'une œuvre musicale, théâtrale, picturale... savoir **différencier certaines esthétiques**
- Connaître le nom des principaux instruments de la musique occidentale et d'autres cultures

➤ PRATIQUE THÉÂTRALE

- Connaître et mettre en oeuvre à un niveau de base les techniques et pratiques théâtrales : respiration, diction, déplacements dans l'espace...
- Respecter les indications de jeu et de mise en espace et les mettre en pratique
- Avoir une vision globale du projet (histoire, scénographie, découpage)
- Savoir prendre la parole ou lire un texte en public

➤ COMPÉTENCES TRANSVERSALES

- Savoir se concentrer, écouter l'autre et le regarder,
- Être capable d'évaluer ses propres réalisations ou celles du groupe
- Comprendre, mémoriser et restituer un texte, une chanson, définir des personnages et des états émotionnels
- Développer son imaginaire par l'improvisation théâtrale, rythmique, mélodique...
- Prendre plaisir à jouer avec les autres et à participer au travail collectif, savoir travailler de façon autonome en groupe.

VI. Le domaine des amateurs

=> Au-delà de ses missions d'enseignement, le conservatoire est également un lieu de pratique musicale, d'émulation artistique, de convivialité et d'échange, pour les musiciens amateurs, adolescents et adultes. Ils y trouvent un ensemble de services leur permettant de dynamiser, renouveler et enrichir leur pratique. Peuvent entrer dans le domaine des amateurs, les musiciens issus des différents parcours du conservatoire, mais aussi toute autre personne souhaitant s'insérer dans cette dynamique.

Une équipe de professeurs est chargée de l'animation du domaine des amateurs et dispose pour cela d'un volume horaire dédié. Les dispositions décrites ci-après seront déployées progressivement à partir de septembre 2015 en fonction des moyens disponibles et des possibilités offertes par les locaux. Cette liste n'est pas exhaustive, elle pourra évoluer dans le temps pour s'adapter aux attentes des usagers et aux contraintes de l'établissement. Une tarification adaptée sera mise en place.

1. UTILISER UNE SALLE

Les musiciens amateurs peuvent réserver une salle au conservatoire, pour une répétition de groupe ou pour travailler individuellement. Ce service est proposé dans la limite des disponibilités et en tenant compte du fait que les enseignements et projets portés par le conservatoire sont prioritaires.

Les modalités pratiques d'accès aux salles sont précisées dans le règlement intérieur. Dans le cas d'une répétition de groupe, chaque membre du groupe devra être inscrit auprès du secrétariat.

2. ACCÉDER À LA MÉDIATHÈQUE DU CONSERVATOIRE

Le choix de répertoire adapté (difficulté, formation instrumentale ou vocale...), quel que soit le style de musique, constitue un élément important et souvent délicat de la pratique amateur. Pour nourrir leur recherche, le conservatoire propose aux musiciens amateurs d'accéder à la médiathèque du conservatoire pour consulter ou emprunter les livres, CD, DVD et partitions qui la composent, utiliser un ordinateur.

Les professeurs du conservatoire sont prioritaires sur l'ensemble de ces moyens. Les modalités pratiques de prêt d'ouvrages sont précisées dans le règlement intérieur.

3. RENCONTRER D'AUTRES MUSICIENS AFIN DE CONSTITUER UN GROUPE

Afin de favoriser la constitution de groupes dans tous les styles (classique, jazz, musiques actuelles ou traditionnelles), pour des projets pérennes ou éphémères, différents outils permettant aux de musiciens amateurs de se rencontrer et d'échanger sont mis en place :

- Panneau d'affichage spécifique
- Moyens de communications dématérialisés (réseaux sociaux, blog, répertoire mail...)
- Temps de rencontre : forum, bourse à la musique d'ensemble
- ...

4. SOLLICITER DES CONSEILS DE PROFESSEURS

Lors du travail individuel ou de groupe un « coup de pouce » est parfois nécessaire pour surmonter un obstacle. Pour répondre à ce besoin, le conservatoire propose différents dispositifs :

- conseil instrumental ou vocal
- coaching de de groupe (répétition, sonorisation, aide à la réalisation d'arrangements...)

Ces ateliers peuvent être individuels ou collectifs et sont organisés de la manière suivante :

- coup de pouce individuel ou en duo : durée 1h, maximum 2 séances par semestre.
- coup de pouce de groupe (à partir de 3 musiciens) : durée 2h, maximum 2 séances par semestre.

L'élève peut solliciter ces aides de façon semestrielle. Leur attribution, dans la mesure des disponibilités est validée par les professeurs. Priorité est donnée aux musiciens qui n'ont pas bénéficié de ce dispositif l'année ou le semestre précédents.

5. PARTICIPER À UN STAGE OU MODULE

Il est fondamental pour un musicien amateur de sans cesse, enrichir, renouveler sa pratique (découvrir un nouveau style, revoir ou perfectionner la maîtrise d'éléments de langage musical, acquérir de nouvelles compétences qui s'avèrent nécessaires...).

Pour ce faire, certaines activités proposées de façon ponctuelle (stage, master-class...) ou dans le cadre des parcours pédagogiques (modules) sont accessibles aux musiciens amateurs, dans la limite des places disponibles et sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'accès. Dans certains cas, un statut d'auditeur pourra être proposé.

Un calendrier annuel des activités possibles est proposé, précisant pour chacune l'organisation des cours. A titre d'exemple les thématiques proposées peuvent être (arrangement, improvisation, découverte d'un style particulier, sonorisation, initiation à la danse, au théâtre...)

6. FAIRE PARTIE D'UN ORCHESTRE OU ENSEMBLE CONSTITUÉ

Les pratiques orchestrales ou chorales offrent également de riches perspectives aux musiciens amateurs. À cet égard, le conservatoire propose plusieurs formations placées sous la direction de professeurs, dont la liste est publiée chaque année. Ces ensembles travaillent sur des projets annuels. Un engagement sur l'année scolaire est donc nécessaire.

7. SE PRODUIRE EN PUBLIC

Le conservatoire organise chaque année une riche saison publique. Dans ce cadre, des créneaux seront réservés aux productions des musiciens amateurs.

Par ailleurs, le conservatoire est en contact avec de nombreux partenaires et peut faire le lien entre les musiciens cherchant à partager leurs réalisations et de potentiels lieux et structures d'accueil.

Les musiciens amateurs peuvent également demander à emprunter du matériel pour une manifestation extérieure. La liste du matériel concerné est établie chaque année. L'acceptation est soumise à validation de la direction. Les modalités pratiques d'emprunt de matériel sont précisées dans le règlement intérieur.

VII. LE PARCOURS THÉÂTRE

Conçu avec la même exigence de qualité, le parcours théâtre, art collectif, propose l'apprentissage des techniques fondamentales liées à la pratique du jeu théâtral. Dès le plus jeune âge et suivant le niveau, le travail s'articule entre l'enseignement des techniques corporelles et vocales spécifiques à la pratique du théâtre et l'exploration des diverses esthétiques théâtrales, s'attachant en particulier à :

- => *développer l'esprit créateur et l'imaginaire des élèves, favoriser les expériences transdisciplinaires,*
- => *aborder puis consolider les techniques du jeu d'acteur par la pratique de l'improvisation et de l'interprétation,*
- => *explorer le répertoire théâtral français et étranger.*
- => *permettre la rencontre avec le monde du théâtre en lien avec les établissements culturels de la région.*
- => *développer une culture artistique par l'approche de l'histoire du théâtre et des arts vivants ainsi que par la pratique du spectateur.*

Le département art dramatique fait partie intégrante de l'établissement, ses enseignants participent au travail et à la dynamique de l'équipe pédagogique. Les liens entre musique et théâtre sont favorisés par différents moyens (projets de théâtre musical, présentations communes de travaux musicaux et théâtraux, ateliers de travail scénique pour les chanteurs, stages communs...).

1. L'ÉVEIL AU THÉÂTRE – âge d'accès : entre 8 et 12 ans

L'éveil au théâtre permet à l'élève de découvrir l'art théâtral, son univers mais aussi toutes les formes d'expressions artistiques parentes comme le mime, le chant, la danse et les arts plastiques favorisant ainsi les expériences pluridisciplinaires. L'objectif est de susciter la curiosité de l'élève, de renforcer sa confiance en lui et de l'encourager dans le développement de son esprit créateur, en croisant les imaginaires et en favorisant le plaisir d'inventer et de jouer ensemble. Par la pratique de l'art théâtral l'élève s'initie aux techniques de base du jeu, découvre le répertoire du théâtre contemporain en abordant des contes, pièces du répertoire jeune public, récits.... Les élèves participent à plusieurs restitutions publiques chaque année et, afin de développer la pratique du spectateur, des sorties au théâtre sont proposées.

Durée : 1h30 hebdomadaire

• CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

- **Travail corporel et sensoriel** : concentration, attention, disponibilité, écoute de soi et des autres...
- **Travail sur l'espace et le temps** : perception de la place corps dans l'espace, direction, orientation et adresse, partage de l'espace, durées, rythmes...
- **Exploration de l'imaginaire** : individuel et collectif, par un travail sur le conte, l'histoire, le mythe,
- **Découverte du jeu dramatique et de ses outils** : la voix, le geste, la marionnette, le masque, les objets, le son, l'image...
- **Découverte du monde du théâtre** : par des spectacles, visites de lieux, découverte de métiers et techniques spécifiques (décors, costumes...)

- **SUIVI PÉDAGOGIQUE**

Le contenu des cours est consigné dans un cahier de travail. La progression pédagogique englobe l'ensemble des activités et est évaluée de façon continue tout le long de l'année par les professeurs et l'élève lui-même qui est invité, progressivement, à prendre du recul sur sa pratique.

Le livret de l'élève permet de matérialiser le chemin parcouru et d'avoir une vue d'ensemble des compétences, expériences et réalisations. Consultable à tout moment sur le logiciel DUONET son rôle est d'étayer le dialogue avec les familles. Des fiches de liaison semestrielles sont également adressées aux familles.

RÉFÉRENCIEL DE COMPÉTENCE À ACQUÉRIR EN EVEIL AU THÉÂTRE

➤ PERCEPTION ET COMPÉTENCES CORPORELLES ET TECHNIQUES

- *Savoir se déplacer dans un espace scénique, seul ou en groupe.*
- *Savoir utiliser à son niveau les techniques initiales de respiration et de diction*
- *Savoir écouter l'autre et le regarder*
- *Être capable de travailler en collectif*
- *Développer son imaginaire en improvisant*
- *Prendre conscience de la lecture à voix haute*

➤ PRATIQUE DU JEU THÉÂTRAL

- *Comprendre un texte et définir des personnages.*
- *Mémoriser un texte et le restituer*
- *Respecter les indications de jeu et de mise en espace*
- *Avoir une vision globale du projet (histoire, scénographie, découpage)*
- *Savoir prendre la parole et lire un texte en public*
- *Prendre plaisir à jouer.*
- *Participer aux présentations de travaux.*

➤ CULTURE ET CONNAISSANCE ARTISTIQUE

- *Repérer le vocabulaire initial du monde du spectacle vivant.*
- *Développer son sens critique sur une œuvre théâtrale, musicale, chorégraphique ou picturale.*

2. L'INITIATION AU THÉÂTRE- âge d'accès : entre 12 et 15 ans

L'initiation se place bien sûr dans la continuité de l'éveil mais aucun pré-requis n'est demandé à l'élève car l'enseignement est adapté à la maturité des enfants de cette tranche d'âge. L'initiation au théâtre permet à l'élève d'aborder de manière plus approfondie les compétences et techniques théâtrales et ainsi :

=> *développer sa curiosité, sa capacité à mettre en théâtre son imaginaire, à improviser*

=> *prendre conscience de son corps et de sa voix et de l'espace, de structurer l'orientation sur le plateau et la notion de mise en scène.*

=> *apprendre à conduire un récit, individuellement ou collectivement (travail du chœur), de comprendre un texte, l'enjeu d'une scène ou d'un récit.*

Les élèves sont engagés dans un processus de réalisation scénique dont l'aboutissement est la présentation au public (au minimum 2 durant l'année).

La démarche de pratique du spectateur est très importante à ce stade. Des rencontres avec des intervenants extérieurs sont organisées à cet effet et il est proposé aux élèves d'assister à des spectacles professionnels.

Durée : 2h par semaine

- CONTENU DES ENSEIGNEMENTS.

- **Travail corporel et sensoriel** : concentration, attention, disponibilité, écoute de soi et des autres, perception et structuration de la place du corps dans l'espace
- **Structuration de la respiration, de la diction et des techniques de parole (adresse et rythmes...), lecture à voix haute**
- **Développement de l'imaginaire**, individuel et collectif, sollicité par la pratique de l'improvisation.
- **Exploration du jeu dramatique et de ses outils** (la voix, le geste, la marionnette, le masque, la manipulation d'objets, l'exploration et la construction de l'image) au travers différents matériaux (le conte, l'histoire, le mythe...)
- **Découverte des premières notions de dramaturgie**
- **Histoire du théâtre** : découverte des arts de la scène, des moyens d'expressions scéniques, du vocabulaire propre à l'art théâtral et aux spectacles.
- **Découverte du monde du théâtre** : par des spectacles professionnels, visites de lieux, découverte de métiers et techniques spécifiques (décors, costumes, masques...)

- SUIVI PÉDAGOGIQUE

Le contenu des cours est consigné dans un cahier de travail. La progression pédagogique englobe l'ensemble des activités et est évaluée de façon continue tout le long de l'année par les professeurs et par l'élève lui-même qui est invité, progressivement, à prendre du recul sur sa pratique.

Le livret de l'élève permet de matérialiser le chemin parcouru et d'avoir une vue d'ensemble des compétences, expériences et réalisations. Consultable à tout moment sur le logiciel DUONET son rôle est d'étayer le dialogue avec les familles. Des fiches de liaison semestrielles sont également adressées aux familles.

RÉFÉRENCIEL DE COMPÉTENCE À ACQUÉRIR EN INITIATION :

➤ PERCEPTION ET COMPÉTENCES CORPORELLES ET TECHNIQUES

- Utiliser de façon autonome les techniques apprises de respiration et de diction, les techniques corporelles de préparation au jeu dramatique
- Savoir s'orienter dans un espace scénique, seul et en groupe.
- Consolider la notion de concentration et le sens de l'écoute, de l'adresse.

➤ PRATIQUE DU JEU DRAMATIQUE

- Savoir prendre des notes de jeu (interprétation et mise en espace) et les utiliser
- Développer la prise d'initiative et l'autonomie
- Savoir improviser avec des contraintes de jeu avec ou sans parole.
- Mémoriser un texte et savoir le restituer
- Savoir prendre la parole en public, développer la pratique de la lecture publique (technique).
- Acquérir des techniques de jeu et les mettre en pratique
- Être capable de respecter et restituer des indications de déplacement et de mouvement, de suivre les indications de jeu et de dramaturgie
- Être capable de travailler une scène et de la présenter
- Savoir repérer les enjeux dramatiques d'une scène ou d'un texte
- Comprendre la notion de personnage, sa structuration, et l'approche de la mise en espace.
- Elaborer une mise en espace, individuellement et collectivement

➤ CURIOSITÉ ET CONNAISSANCES

- Acquérir des notions d'histoire du théâtre.
- Savoir mener des recherches documentaires.
- Assister à plusieurs représentations de spectacles vivants professionnels
- Formuler l'analyse d'une œuvre théâtrale, musicale, chorégraphique ou picturale.
- Développer son sens critique et formuler un avis argumenté en utilisant le vocabulaire adapté au monde du théâtre

L'APPRENTISSAGE DU THÉÂTRE – âge d'accès de 16 à 30 ans

➤ *Schéma d'Orientation Pédagogique Théâtre – Ministère de la Culture 2008*

« Toute pratique active régulière du théâtre sollicite le corps, la voix, le rapport au texte, et convoque l'imaginaire.

Une culture artistique générale - théâtrale, mais aussi musicale, plastique, chorégraphique... - doit être dispensée aux élèves.

Là où ils s'avèrent pertinents - notamment pour l'acquisition des fondamentaux - des cours ou ateliers interdisciplinaires sont favorisés.

Les élèves sont tenus d'assister régulièrement à des spectacles professionnels. L'acquisition des bases d'une analyse critique des spectacles fait partie de l'enseignement.»

L'apprentissage du théâtre s'articule en 2 cycles.

3. LE CYCLE 1 D'APPRENTISSAGE DU THÉÂTRE - durée 1 ou 2 ans

Aucun prérequis n'est nécessaire pour l'entrée en cycle 1, l'enseignement est conçu par rapport à la maturité des élèves de cette tranche d'âge. Pour les élèves ayant suivi les niveaux éveil ou initiation, le cycle 1 s'inscrit en prolongement logique de la démarche amorcée. Le cycle 1 permet une approche structurée de l'art théâtral à travers une confrontation aux enjeux fondateurs de l'apprentissage. L'accent est mis sur :

=> une découverte et l'expérimentation du corps instrument de théâtre en privilégiant la voix, le corps dans l'espace, la mise en mouvement.

=> la prise de conscience de l'essence collective du jeu dramatique et des enjeux du travail en groupe,

=> l'exploration de la pratique du jeu théâtral au travers de projets théâtraux et multidisciplinaires.

=> une prise de conscience pratique et théorique de l'art théâtral dans toute sa diversité comme autant de champs d'exploration et d'apprentissage.

- **DURÉE DES ENSEIGNEMENTS**

Pratique théâtrale : 3h par semaine

Chant sous forme de stage : 10h/an minimum

Stage de pratique artistique : 10h/an minimum

École du spectateur : 4 spectacles professionnels/an

- CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

- **Développement de la disponibilité corporelle et sensorielle** : concentration et attention, perception, écoute de soi et des autres, l'orientation du corps dans l'espace.
- **Structuration de la respiration, de la diction et des techniques de parole** : adresse et rythmes, voix parlées, voix chantée, lecture à voix haute
- **Développement de l'imaginaire**, individuel et collectif, sollicité par la pratique de l'improvisation.
- **Pratique du jeu dramatique** : interprétation, conception dramatique, approche des différentes techniques des arts voisins (marionnette, masque, manipulation d'objets), transdisciplinarité (projets intégrant musique, chant, danse, art plastique, nouvelles technologie, cinéma...).
- **Pratique du chant**, prise de conscience de la voix chantée, individuelle et collective, travail du rythme.
- **Approche de la culture théâtrale** : histoire du théâtre, théoriciens et auteurs dramatiques, vocabulaire propre à l'art théâtral.
- **Connaissance avec le monde du théâtre** : lieux, métiers, techniques spécifiques (décors, costumes, masques, marionnettes...) découverte des arts de la scène, des différentes formes d'expressions scéniques.
- **Rencontres avec le monde du spectacle vivants** : partenariat avec un établissement référent permettant aux élèves d'assister à des spectacles. Rencontres avec des artistes et techniciens du théâtre.

- SUIVI PÉDAGOGIQUE ET BILAN DE FIN DE CYCLE

La progression pédagogique englobe l'ensemble des activités et est évaluée de façon continue tout le long de l'année par le professeurs et l'élève lui même qui est invité, progressivement, à prendre du recul sur sa pratique.

Le livret de l'élève permet de matérialiser le chemin parcouru et d'avoir une vue d'ensemble des compétences, expériences et réalisations. Consultable à tout moment sur le logiciel DUONET son rôle est d'étayer le dialogue avec l'élève et/ou sa famille. Des fiches de liaison semestrielles sont également adressées aux familles.

- *Pour valider le cycle 1 d'apprentissage du théâtre un élève doit avoir :*

- *acquis l'ensemble des compétences (cf ci-après)*
- *participé de façon active et régulière aux cours, présentations de travaux, sorties...*
- *participé à un stage de fin de cycle animé par un artiste invité du monde du théâtre et à une présentation publique spécifique*

Le conseil de fin de cycle composé des professeurs du département et de la direction du conservatoire se réunit à la fin de la 1^{ère} ou 2^{ème} année de cycle 1 et propose aux élèves remplissant les conditions ci-dessus, la poursuite de leur parcours en cycle 2. A titre exceptionnel, une 3^{ème} année de cycle 1 peut être accordée à un élève, qui pour des motifs justifiés, n'a pas complètement acquis les compétences nécessaires au passage en cycle 2.

RÉFÉRENCIEL DE COMPÉTENCE À ACQUÉRIR DURANT LE CYCLE 1 D'APPRENTISSAGE DU THÉÂTRE

➤ PERCEPTION ET COMPÉTENCES CORPORELLES ET TECHNIQUES

- *Maîtriser les principales techniques de respiration, de préparation corporelle au jeu théâtral*
- *Savoir s'orienter dans un espace scénique seul ou en groupe*
- *Maîtriser à un premier pallier les techniques vocales et de perception de la voix parlée et chantée, de lecture à voix haute*
- *Faire preuve de disponibilité corporelle au service du jeu théâtral*

➤ PRATIQUE DU JEU THÉÂTRAL

- *Être capable de mémoriser un texte*
- *Être capable de respecter une mise en scène.*
- *Être capable de suivre les indications de jeu et de dramaturgie.*
- *Savoir improviser avec des contraintes de jeu avec ou sans parole.*
- *Développer des prises d'initiative et l'autonomie.*
- *Aborder le jeu d'acteur dans une recherche et dans une expérimentation du jeu*
- *Savoir lire un texte en public*
- *Savoir reconnaître les enjeux dramatique d'une scène ou d'un texte*
- *Comprendre la notion de personnage et de dramaturgie*
- *Être capable de travailler une scène et de la présenter devant un public*
- *Être capable de concevoir une mise en espace individuellement et collectivement*
- *Participer aux présentations de travaux.*

➤ CULTURE ET CONNAISSANCES ARTISTIQUES

- *Avoir une culture de base mais structurée sur l'histoire du théâtre et des arts de la scène.*
- *Savoir entreprendre des recherches documentaires suivant les projets en cours.*
- *Développer son sens critique et un avis argumenté en utilisant le vocabulaire adapté au monde du théâtre*
- *Assister à des représentations professionnelles de spectacles vivants, durant la saison et en faire une analyse construite.*

4. LE CYCLE 2 D'APPRENTISSAGE DU THÉÂTRE – durée : 2 ou 3 ans

En fonction des possibilités budgétaires, le cycle 2 d'apprentissage du théâtre sera mis en place à compter de septembre 2016 ou ultérieurement.

Les élèves accèdent au cycle 2 après avoir validé le cycle 1 au conservatoire de Meyzieu ou dans un établissement équivalent. Toutefois, pour de nouveaux élèves ayant eu une pratique théâtrale antérieure et pouvant témoigner des compétences requises à ce pallier, il est possible de solliciter une entrée directe en cycle 2. Dans ce cas, l'admission s'effectue lors d'un stage où sont évaluées la motivation, la détermination, l'aptitude des postulants. Le stage est suivi par un entretien avec le responsable des études théâtrales. La proposition d'admission de l'élève est soumise pour validation au directeur du conservatoire.

L'enjeu du cycle 2 est de confirmer l'acquisition des bases fondamentales du théâtre, à savoir

=> la disponibilité corporelle et vocale incluant la maîtrise du corps, du positionnement dans l'espace, de la voix parlé et chantée.

=> une aisance dans le jeu théâtral et ses différentes facettes : improvisation, interprétation, dramaturgie, arts voisins (masques, marionnettes)...

=> l'exploration des répertoires du théâtre français et étrangers et la pratique de l'écriture dramatique.

=> l'acquisition d'une culture théâtrale solide incluant l'histoire du théâtre, les esthétiques théâtrales et la littérature dramatique. L'élève assiste régulièrement à des spectacles, des conférences, et des cours ponctuels. Le cycle 2 conduit à la délivrance du BET (Brevet d'Etudes théâtrales).

- DURÉE DES ENSEIGNEMENTS

Pratique théâtrale : 3h par semaine, Chant sous forme de stage : 20h par an minimum

Stage de pratique artistique : 20h par an minimum - École du spectateur : 4 spectacles professionnels par an

- CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

➤ **Affiner la disponibilité corporelle** : perception, écoute de soi et des autres, orientation fine du corps dans l'espace par la pratique de la danse (contemporaine ou arts du geste) ; développement de la présence scénique et de l'engagement (prise de risque, lien au partenaire, au public...)

➤ **Maîtrise de la diction et des techniques de la parole** : adresse et rythmes, acquisition des techniques de respiration et de diction, du souffle et des différentes techniques du théâtre classique (alexandrins).

➤ **Consolidation des techniques vocales** : cours de chant individuel et collectif.

➤ **Pratique du jeu théâtral** : exploration des répertoires du théâtre des origines à nos jours, travail sur le texte, la langue, la parole et sa mise en jeu ; sur la mise en situation de l'acteur, transdisciplinarité (projets intégrant musique, chant, danse, art plastique, nouvelles technologie, cinéma...).

➤ **Exploration de divers modes d'expression théâtrale** (comedia del arte...), des arts voisins (marionnette, masque...), ou d'autres disciplines (musique, danse, cinéma)

➤ **Approfondissement de la culture théâtrale** : étude des principaux courants de l'histoire du théâtre, des notions du répertoire dramatique, des auteurs et des théoriciens, approche des spécificités de l'écriture théâtrale et de la dramaturgie, approche des formes théâtrales très contemporaines.

➤ **Rencontres avec le monde du spectacle vivant** : partenariat avec un établissement référent permettant aux élèves d'assister à des spectacles. Rencontres avec des artistes et techniciens du théâtre.

- **SUIVI PÉDAGOGIQUE ET BILAN DE FIN DE CYCLE**

Les mêmes modalités d'évaluation que pour les cycles précédents sont mises en œuvre avec une importance accrue de l'auto-évaluation, analyse par l'élève lui-même de sa pratique.

➤ ***Pour valider le cycle 2 d'apprentissage du théâtre un élève doit avoir :***

- *acquis l'ensemble des compétences (cf ci-après)*
- *participé de façon active et régulière aux cours, présentations de travaux, spectacles professionnels...*
- *participé à un stage de fin de cycle animé par un artiste invité du monde du théâtre et à une présentation publique spécifique en présence du même artiste invité*
- *rédigé un dossier sur un sujet spécifique à l'art théâtral.*

Le conseil de fin de cycle composé des professeurs du département et de la direction du conservatoire se réunit à la fin de la 2^{ème} ou 3^{ème} année de cycle 2 et délivre aux élèves remplissant les conditions ci-dessus le Brevet d'études théâtrales (BET)

RÉFÉRENCIEL DE COMPÉTENCE À ACQUÉRIR DURANT LE CYCLE 2 D'APPRENTISSAGE THÉÂTRAL

➤ **PERCEPTION ET COMPÉTENCES TECHNIQUES**

- *Maîtriser les techniques de respiration, de préparation corporelle au jeu théâtral*
- *Faire preuve de disponibilité et d'aisance corporelle au service du jeu théâtral, parlé ou non.*
- *Maîtriser à un deuxième pallier les techniques vocales et de perception de la voix parlée et chantée, de lecture à voix haute*
- *Avoir des notions théoriques et opérationnelles d'anatomie.*

➤ **PRATIQUE DU JEU THÉÂTRAL - INTERPRÉTATION**

- *Savoir repérer et analyser les enjeux dramatiques d'une œuvre littéraire*
- *Être capable de suivre les indications de jeu et de dramaturgie.*
- *Être capable d'utiliser de façon autonome les différentes techniques d'expression théâtrale (masque, art du geste, marionnette...)*
- *Participer aux présentations de travaux*
- *Être capable de concevoir et de mettre en œuvre un projet théâtral individuel ou collectif*

➤ **CURIOSITÉ ET CONNAISSANCE**

- *Avoir de solides connaissances sur l'histoire du théâtre et des arts de la scène, sur les écritures théâtrales.*
- *Connaître le paysage culturel régional, les lieux de création et de diffusion*
- *Savoir entreprendre des recherches documentaires suivant les projets en cours et rédiger un dossier sur un thème spécifique à l'art théâtral.*
- *Assister à des représentations professionnelles de spectacles vivants, durant la saison et en faire une analyse construite*